

\*\*\*\*\*  
Département de  
la VIENNE  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement de  
MONTMORILLON  
\*\*\*\*\*

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017

MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	24	21	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-quatre sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Étaient présents : BARRAULT Serge - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BOUFFARD Patrick - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - CHARRAUD Bruno - CHOISY Jean-Michel - COMPAGNON Jean-Pierre - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MAGNY Fabienne - MARTIN Jean-Louis - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - THEVENET Roland

Étaient excusés : GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - MOUSSERION Martine - PIN Olivier (pouvoir à M. BOUFFARD Philippe)

Étaient absents : BAILLARGE Philippe - BELLIN Jean - BERTHOMME Marie-Annick - BLAISON Andrée - BOCK François - BOUCHER Marc - BOURCHENIN Michel - COLLOBER Sarah - DIOT Xavier - GREFFIER Jacky - JESBERGER Gilles - PORCHET Bernard - ROUSSEL Pascal.

A été élu secrétaire de séance M. Bibaud André

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie  
Invités : Maître DROUINEAU et Maître PUYT du cabinet d'avocats Drouineau1927  
M. QUIERREUX David Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Délibération n°70\_250917

**Décision Modificative n°1**

Le Président présente au Comité Syndical une décision modificative pour la création et l'alimentation d'une opération 14 concernant l'article 2031 « frais d'études » relative au financement de l'étude GEMAPI.

Le Président propose de transférer 25 000 € de l'opération 12 correspondant à l'étude Vonne Palais Rhune sur l'opération 14 pour le financement de l'étude GEMAPI.

Article 2031 / Op 12	Article 2031 / Op 14
- 25 000 €	+ 25 000 €

Le Président mentionne que cette opération est nécessaire afin de pouvoir mandater les factures.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la décision modificative n°1 et donne pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative n°1.**

Acte rendu exécutoire par  
Le Président  
Philippe Bellin  
Couhé, le 26 septembre 2017



Pour copie conforme,  
Couhé, le 26 septembre 2017  
Le Président,  
Philippe Bellin

